

DEC172753DR15

Décision portant nomination de Mme Sophie FERREIRA aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMS2567 intitulée Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie (POREA)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 151298DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 2567 intitulée Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie (POREA) et nommant Mme Marie-Lise DUBERNET-TUCKEY en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'UMS 2567¹ en février 2017 ;

Considérant que Mme Sophie FERREIRA a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine et les établissements partenaires, du 12 au 14 juin 2017 et du 18 au 20 septembre 2017 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Sophie FERREIRA, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMS 2567 intitulée Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie (POREA), à compter du 1^{er} octobre 2017.

Mme Sophie FERREIRA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Sophie FERREIRA, est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 29 septembre 2017

La directrice de l'unité
Marie-Lise DUBERNET-TUCKEY

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle BUJAN

Visa du directeur général des services de l'Université de Bordeaux
Eric DUTIL